Praticien forestier AFP
Praticienne forestière AFP

Description

La praticienne forestière ou le praticien forestier participent aux travaux d'entretien et d'exploitation des forêts publiques ou privées. Sur les chantiers forestiers, elles et ils abattent et façonnent des arbres à la tronçonneuse et collaborent aux travaux assistés par treuil. Ces professionnels exécutent aussi des travaux de soins, de sélection et d'entretien dans les jeunes forêts et les plantations, principalement au printemps et en été.

Leurs principales activités consistent à:

Récolte de bois
- mettre en place la signalisation, selon les consignes du chef d'équipe, afin d'assurer la sécurité
- aménager sa place de travail sur le chantier de coupe; fixer le déroulement des travaux
- déterminer les arbres à abattre et délimiter les endroits précis où ils doivent tomber
- abattre les arbres, les ébrancher, débiter et façonner des troncs à la tronçonneuse ou au moyen d'autres outils manuels

Entretien et protection de la forêt
- distinguer les essences qui poussent dans une région (feuillus, résineux), connaître leurs caractéristiques d'utilisation et de conservation
- préparer les plants destinés à la plantation
- protéger les jeunes plants durant leur transport et leur stockage
- préparer la surface à planter et réaliser la plantation selon l'instruction reçue
- réaliser des travaux d'entretien dans des rajeunissements ou plantations, ainsi que des soins culturaux aux jeunes peuplements

Entretien des outils et du matériel
- entretenir les outils et les équipements
- nettoyer, lubrifier et assurer l'entretien de sa tronçonneuse; détecter les pannes; affûter et maintenir la chaîne de la tronçonneuse en bon état
- utiliser, entreposer et évacuer les carburants et lubrifiants de façon sûre et en respectant l'environnement

Environnement de travail
Les praticiennes forestières et les praticiens forestiers travaillent au sein d'une équipe, principalement sur des chantiers en forêt (postes de travail mobiles). Elles et ils évoluent sous la responsabilité de professionnels qualifiés qui organisent le travail et en assurent la supervision. Les praticiennes forestières et praticiens forestiers exercent leurs activités toute l'année dans des conditions climatiques parfois difficiles. Ces professionnels portent un équipement personnel de sécurité de couleur voyante pour prévenir tout risque d'accident.

Formation

La formation de praticienne forestière ou de praticien forestier s'acquiert par un apprentissage.

Lieux
- Formation pratique (environ 4 jours par semaine) dans une exploitation forestière
- Formation théorique (cours-blocs) à l'école professionnelle intercantonale de Grangeneuve (FR)
- Cours interentreprises (32 jours sur 1,5 an).

Durée
- 2 ans

Conditions d'admission
- Scolarité obligatoire achevée
- Examen médical lié à la profession
- Certaines entreprises exigent un stage préprofessionnel et/ou recourent à un examen d'admission

Titre obtenu
- Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de de praticienne forestière ou de praticien forestier

Contenu(sur 2 ans)
- Réalisation de travaux de bûcheronnage dans le cadre de méthodes manuelles
- Utilisation et entretien de moyens techniques
- Respect des prescriptions en matière de protection de la santé, de l'environnement et de sécurité au travail
- Exécution de travaux de soins aux jeunes peuplements et des plantations

© SDBB | CSFO - orientation.ch - 05.02.2025

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Résistance physique
- Bonne représentation spatiale
- Sens de l'observation
- Capacité de concentration
- Précision et minutie
- Sens technique
- Aptitude à travailler en équipe
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Les praticiennes forestières et praticiens forestiers peuvent être engagés par une commune, un canton, une bourgeoisie, un triage ou encore par une entreprise privée.

Perfectionnement

Les praticiennes forestières et praticiens forestiers peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de forestière-bûcheronne ou de forestier-bûcheron. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et généralement exigé pour suivre une formation supérieure (par exemple un brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Aide-menuisier AFP/Aide-menuisière AFP
- Forestier-bûcheron CFC/Forestière-bûcheronne CFC
- Horticulteur AFP/Horticultrice AFP
- Praticien sur bois AFP/Praticienne sur bois AFP
- Ranger/Ranger

Adresses

Coordination et documentation pour la formation forestière (Codoc)
Hardernstrasse 20
Case postale 339
3250 Lyss
Tél.: +41 32 386 12 45
https://www.codoc.ch

ForêtSuisse
Association des propriétaires forestiers
Rosenweg 14
4502 Soleure 2
Tél.: +41 32 625 88 00
https://www.foretsuisse.ch

Grangeneuve - Formation
Route de Grangeneuve 31
1725 Posieux
Tél.: +41 26 305 55 00
https://www.grangeneuve.ch

Ortra Forêt Suisse
Hardenstrasse 20
Case postale 339
3250 Lyss
Tél.: +41 32 386 12 48
https://www.oda-wald.ch